

ALSACE



ANNEXE 2

« PREVENTION ET EDUCATION A LA SANTE POUR TOUS
LES BAS-RHINOIS »

Fiches individuelles d'exemples de partenariats

Ces fiches n'ont pas vocation à illustrer de manière exhaustive l'ensemble des actions partenariales du Département en matière de santé. Il s'agit d'exemples de partenariats réguliers au fil des années et formalisés avec des acteurs directs intervenant dans le champ de la santé.

Sommaire

ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE	p. 3 à 6
COLLECTIVITES TERRITORIALES	p. 7 à 8
ORGANISMES / PROFESSIONNELS DU SOIN	p. 9 à 21
ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE CHAMP DE LA SANTE	p. 22 à 27
ETABLISSEMENTS/GROUPEMENTS MEDICO-SOCIAUX	p. 28 à 31
ETAT OU " SERVICES" DE L'ETAT	p. 32 à 36

Nom du partenaire :

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA)

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) : <http://www.msa-alsace.fr>

PRESENTATION DU PARTENAIRE

La MSA est l'organisme de sécurité sociale du régime agricole (salariés et exploitants agricoles). Il regroupe l'ensemble des branches de la sécurité sociale : maladie, famille, (dont handicap et logement), accidents du travail et maladies professionnelles et retraite.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

-membre de la conférence des financeurs.

-membre de la table stratégique MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) (*niveau départemental*).

-membre du fonds de compensation du handicap (*fond de compensation du handicap - FDCH, financement aide technique aménagement logement*).

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

Co-financement d'actions dans le cadre de la conférence des financeurs (*actions collectives de prévention et financement d'aides techniques individuelles*) Exemple : *barres d'appui, rehausses wc.*

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : maison de l'autonomie (MDA) ; mission action sociale de proximité (MASP)
- Périmètre de l'action : le Bas-Rhin

Co-financement d'aides technique et d'adaptation du logement au titre du FDCH (*aides individuelles*)

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MDA ; mission d'aménagement, développement et emploi (MADE)
- Périmètre de l'action : le Bas-Rhin

Participation à la gouvernance MAIA (*co-construction du pilotage de l'offre, coordonner l'ensemble des acteurs sur le champ personnes âgées et les interventions, financeurs et tutelles*)

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
(Appel à projet MAIA auquel le département du Bas-Rhin a répondu, stratégie ARS)

(agence régionale de santé)-Alsace

- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MDA ; MASP
- Périmètre de l'action : le Bas-Rhin

Partenariat pour le suivi de la santé au travail des agents ASFAM (Assistants familiaux) du Département.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : direction des ressources humaines (DRH)

Nom du partenaire :

**CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
ALSACE-MOSELLE (CARSAT)**

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) : <http://www.carsat-alsacemoselle.fr>

PRESENTATION DU PARTENAIRE

La **CARSAT** est la caisse de sécurité sociale du régime général en charge des branches retraite et accidents du travail et maladies professionnelles.

Elle remplit trois grandes missions de service public :

- la préparation et le paiement de la retraite (accès aux droits),
- la prévention et la tarification des risques professionnels,
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

- membre de la conférence des financeurs
- membre de la table stratégique MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie)
- membre du fonds de compensation du handicap (FDCH)

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

Co-financement d'actions dans le cadre de la conférence des financeurs

Co-financement d'aides technique et d'adaptation du logement au titre du FDCH (fond de compensation du handicap).

Participation à la gouvernance MAIA.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MDA (maison de l'autonomie) ; MASP (mission action sociale de proximité)
- Périmètre de l'action : le Bas-Rhin

Nom du partenaire :

REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS (RSI)

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

Le régime social des indépendants, créé en 2006 et dissout début 2018, est un organisme de prévoyance sociale à régime spécial de la Sécurité Sociale.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

- membre de la conférence des financeurs
- membre du fonds de compensation du handicap (FDCH).

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

Co-financement d'actions dans le cadre de la conférence des financeurs.

Co-financement d'aides technique et d'adaptation du logement au titre du FDCH.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MDA (maison de l'autonomie) ; MASP (mission action sociale de proximité)
- Périmètre de l'action : le Bas-Rhin

Nom du partenaire :

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État et bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale. Le Bas-Rhin compte 516 communes, une métropole (l'Eurométropole de Strasbourg), une communauté d'agglomération (la Communauté d'Agglomération de Haguenau) et 22 communautés de communes.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Les partenariats existants avec les collectivités locales sont le plus souvent **des Contrats Locaux de Santé (CLS)**.

Sur l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), il y a depuis sept ans, un CLS pour la ville de Strasbourg (2012-2014 et 2015-2020 pour le 2ème contrat), pour celle de Schiltigheim et celle d'Illkirch, ainsi qu'un autre CLS pour l'EMS. C'est le Dr. Alexandre FELTZ qui est pilote des contrats dont découlent des objectifs stratégiques et opérationnels différenciés auxquels le Département participe.

Il existe également un CLS sur la vallée de la Bruche.

Membres de la conférence des financeurs :

Les collectivités locales suivantes sont membres : l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg, Bischheim, Schiltigheim, Lingolsheim, Haguenau, Saverne, Schirmeck, Sélestat.

Membre du fonds de compensation du handicap :

Les collectivités locales suivantes sont membres : l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg, la ville de Saverne (centre communal d'action sociale - CCAS), la ville de Sélestat (CCAS), la ville de Haguenau (CCAS).

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

TRISAN : Projets en cours

- **Etudes sur l'offre de soins dans les bandes frontalières au sein de l'Eurodistrict PAMINA** et mise en œuvre dans le cadre d'un **projet Interreg** (dépôt de la manifestation d'intérêt en janvier 2018). Objectif général : Améliorer l'accès aux soins de proximité grâce à la coopération transfrontalière.
- **Maison de santé transfrontalière sur Lauterbourg** : Etudes sur l'efficacité ou l'utilité d'implanter une maison de santé transfrontalière.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : Délégués thématiques, MASP
- Périmètre de l'action : PAMINA

Vitaboucle est par exemple un projet concret issu de l'objectif « sport sur ordonnance » du CLS de Strasbourg qui propose des boucles de marche, randonnées, vélo ou autre moyen sportif de locomotion au sein des sites urbains. La Délégation Territoriale de l'EMS travaille sur un tel projet autour de la Ballastière sur Bischheim-Schiltigheim dans le cadre d'un projet pour le contrat départemental de ces communes.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : DT(direction territoriale) EMS
- Périmètre de l'action : Strasbourg, Bischheim, Schiltigheim

L'EMS coordonne par ailleurs un consortium d'acteurs publics et privés sur le projet **Territoires d'Innovation de Grande Ambition** sur « **la santé en mouvement, une ambition partagée** ».

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MADE, MASP, DT Ouest, DT EMS
- Périmètre de l'action : EMS, communauté de communes (CC) de la région de Saverne, CC du Pays de Hanau – La Petite Pierre, CC d'Alsace Bossue

La Ville de Haguenau, le Centre Hospitalier et le Conseil Départemental ont organisé le 10 novembre 2016, les 1^{ères} **Assises de la solidarité** à Haguenau. La manifestation a fait ressortir une attente très forte de la part des différents partenaires de poursuivre les échanges. Pour la poursuite des travaux, six ateliers ont été mis en place pour l'année 2017.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MASP, DT Nord
- Périmètre de l'action : Ville de Haguenau

Nom du partenaire :

MEDECIN DU MONDE

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :
Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

Médecins du Monde est une organisation internationale indépendante basée sur le bénévolat des professionnels de santé pour apporter une aide humanitaire aux populations vulnérables, les mettre en capacité d'accéder à la santé et en se mobilisant pour l'accès universel aux droits.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Partenariat financier (subvention annuelle).
Absence de convention formalisée mais partenariat régulier pour les actions de prévention de la tuberculose menées auprès des populations en situation de précarité.
Action pilote qui devrait déboucher vers un partenariat régulier : partenariat en cours de construction pour des interventions conjointes auprès des populations des gens du voyage et nomades sédentarisés dans le domaine de la vaccination et de l'éducation à la santé.

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

Le partenariat s'exerce avec le Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et le Service des Actions de Prévention Sanitaire (SAPS).

SAPS : Intervention auprès des populations en situation de précarité et de difficultés d'accès aux soins et à la prévention (prévention de la tuberculose, prévention vaccinale..).

PMI : Veille vaccinale, dépistage des troubles de la vue et actions d'éducation à la santé (buccodentaire, prévention des grossesses non désirées...) à destination des gens du voyage.

L'association Médecin du Monde contribue à l'exercice de nos missions par trois axes :

- Orientation de patients vers le service
- Rôle de facilitateur et de coordination des interventions sur les sites : favorise l'intervention de nos services sur le terrain.
- Prise en charge des personnes orientées par nos services

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MASP-SAPS / MEF - PMI
- Périmètre de l'action : le Bas-Rhin

Nom du partenaire :

PEDOPSYCHIATRIE I02 (EPSAN)

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

La **pédopsychiatrie** se consacre aux soins des troubles psychiques des enfants. Il peut s'agir de traiter des troubles passagers, comme une détresse psychologique ou une souffrance psychologique profonde dans les suites d'un événement traumatisant. Par ailleurs, les pédopsychiatres prennent en charge les pathologies du spectre de l'autisme que sont les TED (Troubles Envahissants du Développement), ainsi que les symptômes d'hyperactivité, de déficit de l'attention...

Le pédopsychiatre est en charge, à partir d'entretiens et parfois à l'aide de bilans complémentaires (bilans psychologiques, orthophoniques, psychomoteurs), d'évaluer les troubles d'un enfant, les interactions familiales et le projet médical à élaborer.

Il doit pouvoir apprécier les caractéristiques de son développement psychique et les représentations qu'en a son entourage.

Il doit évaluer la place de l'enfant et de ses symptômes dans la dynamique familiale, tout en veillant à conserver la place de l'enfant au centre de cette demande.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Partenariat formalisé (sous forme de protocole).

Existence d'une convention à confirmer.

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

« **Cellule de coordination éducative et de soins** » : Dispositif expérimental permettant une réponse téléphonique et si besoin une intervention d'une équipe mobile de psychiatrie infanto-juvénile de l'I02 au sein d'un établissement de placement, une Maison Enfance à Caractères Social (MECS), dans le cadre d'une situation de crise avec un jeune accueilli.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MEF (mission enfance et famille) ; SPE (service de protection de l'enfance)
- Périmètre de l'action : tous les établissements du ressort du SPE et de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) du Bas-Rhin qui accueillent des adolescents de 13 à 18 ans placés.
- Partenariat : CD (conseil départemental) - EPSAN (établissement public de santé Alsace Nord) - DT PJJ Alsace (Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse -

Alsace)

« **Appartement santé** » à **Saverne** : Dispositif de prise en charge d'adolescents confiés présentant des difficultés psychiques et en rupture de parcours. Il a pour objectif de reconnecter les jeunes à leur environnement et de leur permettre de se réinsérer socialement.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MEF ; SPE
- Périmètre de l'action : Jeunes confiés originaire du Bas-Rhin. Accueil à Saverne.
- Partenariat : Pédopsychiatrie (Dr Triffaux I02) PJJ Alsace, Foyer Oberholz

Nom du partenaire :

PEDOPSYCHIATRE I04 (CH Erstein).

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non

(préciser territoire cas échéant) : Molsheim, vallée de la Bruche

Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

La **pédopsychiatrie** se consacre aux soins des troubles psychiques des enfants. Il peut s'agir de traiter des troubles passagers, comme une détresse psychologique ou une souffrance psychologique profonde dans les suites d'un événement traumatisant. Par ailleurs, les pédopsychiatres prennent en charge les pathologies du spectre de l'autisme que sont les TED (Troubles Envahissants du Développement), ainsi que les symptômes d'hyperactivité, de déficit de l'attention...

Le pédopsychiatre est en charge, à partir d'entretiens et parfois à l'aide de bilans complémentaires (bilans psychologiques, orthophoniques, psychomoteurs), d'évaluer les troubles d'un enfant, les interactions familiales et le projet médical à élaborer.

Il doit pouvoir apprécier les caractéristiques de son développement psychique et les représentations qu'en a son entourage.

Il doit évaluer la place de l'enfant et de ses symptômes dans la dynamique familiale, tout en veillant à conserver la place de l'enfant au centre de cette demande.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Partenariat en cours de formalisation.

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

- Prise en charge d'enfants placés en accueil familial : protocole de première consultation pour une demande de prise en charge en soins pédopsychiatriques pour un enfant placé dans la vallée de la Bruche par le CMP de Molsheim (Dr Steinberg).

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MEF (mission enfance famille) ; PMI (protection maternelle et infantile) ; SPE (service de protection de l'enfance) ; SDAF (service des assistants familiaux)
- Périmètre de l'action : enfants en 0-6 ans en accueil familial dans la vallée de la Bruche.

Nom du partenaire :

PEDOPSYCHIATRE I04 (Erstein)/CAMSP Chatenois

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) : Molsheim, vallée de la Bruche
Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

La **pédopsychiatrie** se consacre aux soins des troubles psychiques des enfants. Il peut s'agir de traiter des troubles passagers, comme une détresse psychologique ou une souffrance psychologique profonde dans les suites d'un événement traumatisant. Par ailleurs, les pédopsychiatres prennent en charge les pathologies du spectre de l'autisme que sont les TED (Troubles Envahissants du Développement), ainsi que les symptômes d'hyperactivité, de déficit de l'attention....

Le pédopsychiatre est en charge, à partir d'entretiens et parfois à l'aide de bilans complémentaires (bilans psychologiques, orthophoniques, psychomoteurs), d'évaluer les troubles d'un enfant, les interactions familiales et le projet médical à élaborer.

Il doit pouvoir apprécier les caractéristiques de son développement psychique et les représentations qu'en a son entourage.

Il doit évaluer la place de l'enfant et de ses symptômes dans la dynamique familiale, tout en veillant à conserver la place de l'enfant au centre de cette demande.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Partenariat formalisé.

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

- **Dispositif UDOPE** (Unité Dépistage Orientation Petite Enfance) : mise en commun de professionnels issus d'institutions partenaires permettant de croiser plusieurs champs de compétences et d'apporter une réponse pluridisciplinaire et complémentaire aux diverses sollicitations. Structure à guichet unique.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MEF (mission enfance et familles) ; PMI (protection maternelle et infantile)
- Périmètre de l'action : Tout enfant de 0 à 6 ans du sud du département.
- Partenariat : Pédopsychiatrie centre hospitalier Erstein ; CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce) Chatenois

Nom du partenaire :

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'IVG (interruption volontaire de grossesse)

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

L'Observatoire de l'IVG est une instance de recueil de données, d'évaluation et de réflexion créé en 1999 en Alsace, ayant pour vocation de faire progresser les conditions d'accès à la contraception et à l'IVG dans la région. Intégré depuis 2014 à la commission « IVG et prévention » du **réseau régional de périnatalité** (cf fiche correspondante), il poursuit son action de promotion de la santé sexuelle et de lutte contre les violences faites aux femmes auprès des différentes instances sanitaires et du grand public.

Il est composé de trois groupes de travail (prévention, évaluation, protocoles), qui poursuivent leur réflexion dans les thématiques correspondantes, portent la voix du réseau dans les différentes instances de gouvernances en santé (notamment auprès de l'ARS, du secrétariat aux droits des femmes), organise des formations pour les professionnels, des rencontres techniques et des journées d'échanges et de réflexion élargies au grand public.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Convention financière dans le cadre du réseau Naître en Alsace.

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

Participation du Département (via les professionnels de PMI) aux activités du réseau (études, enquêtes, organisation de formations et de rencontres multipartenariales et grand public, élaboration de protocoles...) destinées à promouvoir l'accès à l'IVG et à la contraception, la défense des droits et de la dignité des femmes, la santé sexuelle pour tous.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MEF-PMI
- Périmètre de l'action: le Bas-Rhin

Nom du partenaire :

HÔPITAUX

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

Hôpitaux :

Les hôpitaux regroupent tous les établissements qui permettent à une personne d'être **hébergée** pour des soins. Les hôpitaux dispensent des soins dans le cadre de "**consultations hospitalières**", où les patients viennent de façon ponctuelle, et d'**hospitalisation**, où ils passent un séjour plus ou moins long.

Objectifs :

La prévention : l'hôpital est le lieu essentiel de détection des problèmes de santé, en particulier par le biais des urgences. Il s'inscrit aujourd'hui de plus en plus dans des logiques de réseau avec les autres acteurs sanitaires de son bassin de santé, comme les centres de lutte contre le cancer.

L'enseignement universitaire et post-universitaire : la formation continue des praticiens hospitaliers et non hospitaliers, la formation initiale et continue des sages-femmes et du personnel paramédical.

La recherche : l'hôpital est un lieu de recherche clinique et une importante source d'innovations médicales et pharmaceutiques.

La qualité des soins : l'hôpital met en place un système permettant d'assurer la qualité des dispositifs médicaux répondant à des conditions définies par voie réglementaire.

La sécurité : l'hôpital participe à la mise en œuvre du dispositif de vigilance destiné à garantir la sécurité sanitaire.

Les services de maternité :

Ces services sont destinés à accueillir les femmes durant leur grossesse, leur accouchement et en suites immédiates de la naissance, pour une prise en charge médicale spécialisée, de la période prénatale et postnatale précoce. Le département du Bas-Rhin compte cinq maternités publiques (HUS, HAGUENAU, WISSEMBOURG, SAVERNE, SELESTAT) et deux maternités privées (Clinique Sainte Anne et clinique RHENA) classées en niveau spécifique déterminant leur autorisation de prendre en charge des situations plus ou moins complexes.

Les services de pédiatrie:

La pédiatrie est la branche de la médecine spécialisée, axée sur la santé et les maladies des patients enfants et adolescents, sans limite précise qui détermine le final de sa validité.

Objectifs :

- La prise en charge des patients de 0 à 16 ans.
- **Jusqu'aux six ans de l'enfant**, lors de consultations régulières (dont certaines sont obligatoires) le pédiatre va suivre **l'évolution et le développement psychomoteur de l'enfant** et de s'assurer que les **vaccins** nécessaires ont bien

été effectués en temps voulu.

- Tout au long de l'enfance et de l'adolescence, le pédiatre s'implique auprès de l'enfant et de ses parents afin de prévenir et soigner les pathologies infantiles, et dépister d'éventuels troubles physiques ou psychologiques.

Les services de pneumologie, de maladies infectieuses des hôpitaux régionaux et extra -régionaux :

Objectifs :

- Prise en charge de tous les cas de tuberculoses (maladies, traitement et suivi).
- Articulation avec les services en charge de la coordination tuberculose (service du Département : SAPS (service des actions de prévention sanitaire)) pour la mise en place de la prévention et le suivi des sujets qui ont été en contact avec ces patients, pour éviter les cas de tuberculoses secondaires par contagion.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Hôpitaux :

- Charte de partenariat entre les hôpitaux et le Conseil Départemental.
- Partenariat obligatoire pour la prévention de la tuberculose, pas de convention.

Maternités :

- Convention de financement pour tous les centres de planification et d'éducation familiale (hors hôpitaux universitaires de Strasbourg- HUS)
- Pas de convention formalisée de partenariat hors HUS (*cf fiche correspondante*) mais partenariats effectifs en pratique (*perspectives en cours*).

Services de pédiatrie:

- Pas de partenariat spécifique en dehors des HUS (*cf fiche correspondante*).

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

Collaboration des services du Département avec les structures hospitalières publiques et/ou privées du Bas-Rhin et les réseaux de prise en charge des patients à tous les âges de la vie.

Périmètre de l'action des maternités :

La **PMI** (protection maternelle et infantile) participe aux instances interinstitutionnelles et partenariales médico-psycho-sociales de toutes les maternités du département (=staffs périnatales) pour analyser des situations et décider de prises en charge coordonnées dans l'objectif d'un accouchement dans les meilleures conditions possibles.

- Action obligatoire du CD Oui Non
 - « Mono partenariat » Oui Non
 - Mission(s) et service(s) concernées : MEF-PMI
 - Périmètre de l'action : le Bas-Rhin
- Action volontariste du CD Oui Non
Partenariat pluri institutionnel Oui Non

Périmètre de l'action **Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) :**

Les hôpitaux mettent à disposition l'infrastructure et les professionnels moyennant un financement du Département, pour le fonctionnement des CPEF (mission obligatoire du CD qu'il a choisi de déléguer aux hôpitaux et d'autres partenaires, plutôt que de l'exercer en régie directe).

- Action obligatoire du CD Oui Non
 - « Mono partenariat » Oui Non
 - Mission(s) et service(s) concernées : MEF-PMI
 - Périmètre de l'action : le Bas-Rhin
- Action volontariste du CD Oui Non
Partenariat pluri institutionnel Oui Non

Collaboration étroite des services hospitaliers avec le **Centre de lutte contre la Tuberculose du Département** intégré au **SAPS** pour la prévention, la prise en charge et le suivi des personnes ayant été au contact des patients atteints de tuberculose traités à l'hôpital.

- Action obligatoire du CD Oui Non
 - « Mono partenariat » Oui Non
 - Mission(s) et service(s) concernées : MASP (mission action sociale de proximité) ; SAPS (service des actions de prévention sanitaire)
 - Périmètre de l'action : le Bas-Rhin
- Action volontariste du CD Oui Non
pour la tuberculose
Partenariat pluri institutionnel Oui Non

Nom du partenaire :

LES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG (HUS)

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

Services de **maternité** et Service de **pédiatrie** de **Hautepierre**.
Pour présentation des missions se référer à la fiche précédente « **Hôpitaux** ».

Services de **pneumologie et des maladies infectieuses** des HUS pour le SAPS :
au même titre que dans les autres structures de soins, hôpitaux de la région, les patients atteints de tuberculose maladie sont généralement hospitalisés dans ces services ce qui permet, parallèlement, au service des APS de déployer la prévention auprès des personnes potentiellement contaminées.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Service de maternité de Hautepierre :

Convention de partenariat et de financement des consultations prénatales de PMI.

Services de pédiatrie de Hautepierre :

Pas de convention formalisée mais partenariat d'action effectif en pratique.

Services de pneumologie et maladies infectieuses des HUS: partenariat obligatoire sans convention avec le SAPS (service des actions de prévention sanitaire).

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

Service de Maternité de Hautepierre :

Réalisation des consultations prénatales de PMI dans les locaux de la polyclinique de Hautepierre, avec mise à disposition des infrastructures et du personnel médical et administratif par les HUS (moyennant financement par le Département) et mise à disposition des sages-femmes de PMI par le Département et la Ville de Strasbourg (les consultations prénatales sont une mission obligatoire du Département, l'organisation choisie permet de disposer de la ressource en médecins spécialistes et du plateau technique de l'hôpital).

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MEF ; PMI
- Périmètre de l'action : EMS essentiellement

Pour mémoire : participation au Staff médico-psycho-social mensuel (cf fiche « Hôpitaux »)

Services de pédiatrie de Hautepierre :

Animation de retour à domicile, toutes les semaines par les puéricultrices de PMI (département et Ville de Strasbourg) à destination des parents d'enfants hospitalisés en service de néonatalogie (conseils et démonstration de soins, présentation de la PMI).

Co-animation d'un cycle de **conférences mensuelles** .

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MEF- PMI
- Périmètre de l'action : essentiellement EMS

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

Collaboration avec les services hospitaliers de pneumologie et maladies infectieuses des HUS et le Centre de lutte contre la Tuberculose du Département (SAPS) pour la prévention, la prise en charge et le suivi des personnes ayant été au contact des patients atteints de tuberculose traités aux HUS :

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MASP ; SAPS
- Périmètre de l'action : le Bas-Rhin

Nom du partenaire

CENTRE MEDICAL ET DENTAIRE DE STRASBOURG

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) : Territoire Nord
Site internet du partenaire (email cas échéant) : <https://www.mgen.fr/etablissements/centres-medicaux-et-dentaires/centre-de-strasbourg/>

PRESENTATION DU PARTENAIRE

Ouvert à tous les assurés sociaux, le centre médical et dentaire MGEN (mutuelle générale de l'éducation nationale) propose un grand choix de consultations en dentaire, médecine générale et médecine spécialisée. Toutes ces prestations sont délivrées sans reste à charge ou à tarifs maîtrisés afin de promouvoir un égal accès aux soins pour tous.

Le Centre médical et dentaire de Strasbourg propose en plus des consultations de médecine générale et de médecine spécialisée. L'établissement gère également le Centre d'Examens de Santé (CES) du Bas-Rhin, conventionné avec la Caisse Primaire du Bas-Rhin. A ce titre, il effectue les examens de santé gratuits prévus pour tous les assurés sociaux et leurs ayants droit.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Partenariat non formalisé : une fois par mois, l'équipe du CES de la MGEN (médecin, infirmière et secrétaire) se déplace à Haguenau pour réaliser des bilans de santé à des personnes en difficulté, en situation d'insertion ou bénéficiaires du RSA, orientées par les travailleurs sociaux du territoire Nord.

Un partenariat sera formalisé sous la forme d'une convention entre le CD, le CES MGEN et la CPAM (caisse primaire d'assurance maladie). Ce partenariat donnera la possibilité aux mineurs non accompagnés et aux jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance de bénéficier d'une ouverture de droits à la Protection Universelle Maladie (PUMA), d'un bilan de santé en cas de besoin, et d'éducation à la santé (dents, vaccinations, sevrage tabagique, contraception,...).

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

A compléter

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE : Bilans de santé externalisés

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MASP ; UTAMS ; MEF ; SPE
- Périmètre de l'action : le territoire Nord du Bas-Rhin

Nom du partenaire :

ALSACE SANTE AU TRAVAIL (AST67)

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) : <https://www.ast67.org/>

PRESENTATION DU PARTENAIRE

AST 67, service de santé au travail inter-entreprises, est l'un des plus grands services de santé au travail de France avec **18 400 entreprises adhérentes** qui emploient près **de 240 000 salariés**, tous secteurs d'activité compris.

AST67 est réparti sur 42 centres de santé au travail sur le territoire du Bas-Rhin.

AST67 articule ses actions autour de 4 axes :

- Conduire des **actions de santé au travail**, dans le but de préserver la santé physique et mentale des salariés tout au long de leur parcours professionnel.
- **Conseiller** les **employeurs**, les **salariés** et leurs **représentants** sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu du travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des salariés.
- Assurer la **surveillance de l'état de santé des salariés** en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge.
- Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la **veille sanitaire**.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Partenariat formalisé par une convention

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE : **suivi de la santé au travail des agents du Département en territoire** (suivi de 2000 agents du Département).

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : direction des ressources humaines (DRH).
- Périmètre de l'action : le Bas-Rhin hors sites de Strasbourg et public des assistants familiaux.

Nom du partenaire :

ASSOCIATION RELAIS EMPLOI SANTE INSERTION (RESI)

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) : <http://resi67.e-monsite.com/>

Email : resi.alsace@orange.fr ou relaisemploisanteinsertion@wanadoo.fr

PRESENTATION DU PARTENAIRE

L'association **RESI** entre dans le dispositif de **lutte contre la précarité et d'aide à l'insertion professionnelle**. Elle est le seul opérateur à intervenir sur un champ peu investi par le domaine sanitaire, à savoir le lien entre l'insertion et la santé.

Objectifs :

- soutenir les personnes en difficultés socio-économiques dues à une perte d'emploi consécutive à des problèmes de santé, ou à l'inverse, en difficultés de santé suite à un emploi non adapté, au sous-emploi ou au non-emploi.
- aider les personnes démunies **à sortir de la spirale de l'exclusion** « pas de santé ↔ pas de travail, pas d'activité → désocialisation / désinsertion → Exclusion ».

1. Activité dans le cadre du partenariat avec le CD

A l'occasion de permanences dans les territoires les médecins réalisent :

- des **consultations médico-socio-professionnelles individuelles** : évaluer les freins physiques et psychiques à l'insertion et évaluer l'aptitude au travail des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, des demandeurs d'emploi, des personnes en situation de précarité, vers des projets compatibles avec leur santé.
- un **soutien aux travailleurs sociaux**.
- **développement du partenariat** avec les différents intervenants du champ médico-social et médical et développement du **travail en réseau**.
- **participation à des projets territoriaux spécifiques** : préparation aux bilans de santé, liens avec la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), Commission territoriales du RSA...

2. Activité hors partenariat avec le CD et hors département

- **Dispositif Mobistras de la Ville de Strasbourg** : évaluation de la capacité des personnes à mobilité réduite à prendre les transports en commun
- **Département du Haut-Rhin** : consultations médico-socio-professionnelles individuelles + des séances d'animation collective sur le thème de la santé
- **Département de la Moselle** : consultations auprès de personnes relevant de la Reconnaissance en Qualité de Travailleurs Handicapé (RQTH) ou d'une invalidité, orientées par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH).

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Partenariat conventionné par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et soutenu annuellement à hauteur de 65 000 euros.

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

Partenariat mis en place pour **améliorer la prise en compte les problématiques de santé physique et psychique des personnes en situation de précarité afin que les questions de santé ne soient pas un frein à l'insertion professionnelle et/ou sociale**. Le médecin émet un avis sur les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et leurs capacités à retrouver un emploi.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MASP (mission action sociale de proximité) ; SAMISS (service d'appui aux métiers et à l'innovation sociale et sanitaire) ; UTAMS (unité territoriale d'action médico-sociale)
- Périmètre de l'action : le Bas-Rhin

Nom du partenaire :

ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LE CANCER

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

ADEMAs (association pour le dépistage des maladies du sein) : Association qui gère la mise en œuvre du dépistage organisé du cancer du sein en Alsace.

ADECA : Association qui gère la mise en œuvre du dépistage organisé du cancer colorectal en Alsace.

EVE : Association qui gère la mise en œuvre du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus en Alsace, ainsi que sa prévention.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Le Département contribue au financement des trois campagnes de dépistage depuis leur création à côté de l'Assurance Maladie et de l'Etat. Chaque année est mis en place une convention de financement, compte tenu des montants attribués, pour contribuer à cet effet.
Pour 2017, ADEMAs s'est vue attribuer 128 100 € ; ADECA, 83 200 € et EVE, 64 066 €.

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MASP ; SAPS
- Périmètre de l'action : l'Alsace, (le Haut-Rhin et le Bas-Rhin)

Nom du partenaire :

RESEAU REGIONAL DE PÉRINATALITÉ

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

L'association a été créée le 18 décembre 2000 afin de favoriser **la coordination** et la **continuité des soins entre les établissements de santé et les partenaires extrahospitaliers**. Elle a pour but de donner au **Réseau de Périnatalité Alsacien** les moyens de répondre aux enjeux actuels de santé publique dans le domaine de la santé des futures mères et des enfants.

Le Réseau réunit de nombreux acteurs des champs sanitaires et sociaux afin de **promouvoir une approche institutionnelle partenariale des prises en charges** et le développement des **collaborations entre professionnels de terrain**, et de garantir un **accès à la prévention et aux soins** à tous les publics, notamment les plus démunis. Il propose également des **formations transversales** aux professionnels institutionnels et libéraux, mène des études locales et contribue à l'observation de la santé maternelle et infantile sur le plan départemental et régional.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Dans le cadre de ses missions de Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Département a adhéré à cette association, en qualité de membre fondateur dès sa création, adhésion formalisée en 2014 par une convention de partenariat officiel avec contribution financière du Département.

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

Membre actif de l'Association (membre du Conseil d'administration).

Copilote le la « **commission vulnérabilité et périnatalité** » qui mène des actions dans le champ de la coordination des différents acteurs en terme d'accès aux soins pour les femmes enceintes vulnérables et les nouveau-nés.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MEF ; PMI
- Périmètre de l'action : le Bas-Rhin

Nom du partenaire :

EQUIPE MOBILE POINTS D'ACCUEIL ET D'ECOUTE POUR LES JEUNES (EMPAEJ) – ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE (ALT)

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) : Territoire Nord et Ouest

Site internet du partenaire (email cas échéant) : <https://www.alt-67.org/> ; j.stutz@alt-67.org ; Melinda Huber m.huber@alt-67.org

PRESENTATION DU PARTENAIRE

Un **Point d'accueil et d'Ecoute pour les Jeunes** est un lieu d'écoute privilégié permettant à l'adolescent ou au jeune adulte des poser des questions qui le préoccupent ou le perturbent. Face aux diverses difficultés rencontrées par les jeunes, Le PAEJ apporte une réponse en termes d'écoute, de soutien, d'information et si nécessaire d'orientation et d'accompagnement.

Un diagnostic territorial mené par l'association en **2014** auprès des professionnels en contact avec les jeunes a mis en évidence l'absence ou le **peu de réponses apportées pour répondre au mal-être croissant des jeunes**.

C'est pourquoi l'**ALT** a proposé de développer à titre expérimental **une équipe mobile d'accueil et d'écoute sur le nord du département du Bas-Rhin**, peu doté en réponses aux difficultés rencontrées par les jeunes : mal-être, conduites à risque, violence, absentéisme et décrochage scolaire.

L'action s'est d'abord mise en œuvre sur le Territoire d'Action Nord dès 2015 avant de s'étendre sur le Territoire Ouest en septembre 2017. Constituée de trois personnes (une infirmière, un assistant de service social et un psychologue), l'équipe mobile a développé des partenariats locaux (Education Nationale, Unité Territoriale d'Action Médicosociale (UTAMS), pédopsychiatres, Maison des Adolescents, FDMJC (fédération des maisons des jeunes et de la culture), centres socioculturels, missions locales, etc.) pour tisser le réseau de prise en charge.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Soutien financier : 8000 euros en 2017

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE : **Equipe Mobile Points d'Accueil et d'Ecoute pour les Jeunes**

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : Mission Education Sport Jeunesse ; Direction du Développement Educatif, Sportif et de la Jeunesse ; Service Jeunesse
- Périmètre de l'action : les territoires Nord et Ouest du Bas-Rhin

Nom du partenaire :

MOUVEMENT FRANÇAIS DU PLANNING FAMILIAL

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial (aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) : EMS

Site internet du partenaire (email cas échéant) : <http://bas-rhin.planning-familial.org/mfpf67@wanadoo.fr>

PRESENTATION DU PARTENAIRE

L'association bas-rhinoise est membre du Mouvement Français pour Le Planning Familial et adhère à [l'International Planned Parenthood Federation \(IPPF\)](#).

Son engagement militant dure depuis plus de 50 ans ; d'abord connue et reconnue pour ses combats concernant la contraception et l'avortement, elle intervient désormais dans de nombreux autres domaines de la santé sexuelle :

- Contraception
- Avortement / IVG
- Sexualités
- Prévention Sida / Infections Sexuellement Transmissibles (IST)
- Accueil des victimes de viols, viols par inceste, violences sexuelles et mariages forcés...
- Prévention des violences sexistes
- Prévention des discriminations : sexisme, homophobie...

Elle propose une permanence d'écoute téléphonique, un accueil (anonyme et gratuit au besoin pour les adolescents et les personnes sans couverture sociale) pour un accès aux soins de premiers recours en santé sexuelle (consultations médicales, entretiens médicaux-sociaux, tests de grossesse, examens complémentaires, fourniture de produits contraceptifs et de traitements des IST) et mène des actions d'information et d'éducation à la santé sexuelle et affective auprès de différents publics dont les milieux scolaires et de la formation professionnelle.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Dans le cadre de ses missions de Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Département a l'obligation d'organiser des séances de planification et d'éducation familiale (16 séances/semaine/100000 personnes de 15 à 49 ans résidant dans le département). Il ne gère pas en régie directe de centre de planification et d'éducation familiale mais délègue cette activité à des centres hospitaliers ou des associations comme le MFPP par voie de convention avec contribution financière.

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

Délégation et financement de l'activité de planification et d'éducation familiale

Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non

- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MEF ; PMI
- Périmètre de l'action : le Bas-Rhin, essentiellement Strasbourg et l'EMS.
2 centres sont présents l'un à Strasbourg (rue du 22 novembre) et l'autre à Bischheim (rue du Cygne).

Nom du partenaire :

MAISON DES ADOLESCENTS (MDA)

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) : EMS

Site internet du partenaire (email cas échéant) : <http://www.maisondesados-strasbourg.eu/>;
drideau@maisondesados-strasbourg.eu>

PRESENTATION DU PARTENAIRE

La Maison des adolescents est un lieu d'écoute, de conseils et d'accompagnement pour les jeunes de 11 à 25 ans, ainsi que pour leurs familles et leurs proches.

Tous peuvent y trouver des réponses à leurs préoccupations qu'elles soient physiques, psychiques, relationnelles, sociales, éducatives ou juridiques. Seuls ou accompagnés d'un proche ou d'un professionnel, les jeunes trouveront auprès de la Maison des adolescents un espace d'accueil, d'évaluation, d'accompagnement, d'entretiens, d'activités artistiques, manuelles, culturelles et psycho-éducatives.

Pluridisciplinaire, la Maison des adolescents propose également un espace d'échanges et de ressources pour tous les professionnels concernés et confrontés aux problématiques de l'adolescence, sous forme de rencontres, de colloques ou de formations.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Convention de partenariat.

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE : mise à disposition de deux professionnels

Le département du Bas-Rhin s'engage à contribuer au fonctionnement du GIP MDA (groupement d'intérêt public ; maison des adolescents) par la mise à la disposition de deux professionnels, l'un du service Protection Maternelle et Infantile et l'autre du service jeunesse :

une sage-femme une demi-journée par semaine, actuellement en la personne de Mme ARBOGAST sage-femme de protection maternelle et infantile (PMI) sur le territoire de l'EMS Sud (0,1 équivalent temps plein - ETP) ;

un professionnel de l'écoute d'une journée par semaine, actuellement le psychologue du service jeunesse du Conseil Départemental, en la personne de Grégory CHOMBART (0,2 ETP).

Ces professionnels assurent des permanences d'accueil. Il peut y avoir une réorientation par la suite.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées :
 - Mission Enfance et Famille - MEF ; Service de la Protection Maternelle et Infantile - PMI
 - Mission Education, Sport et Jeunesse - MESJ ; Direction du Développement Educatif, sportif et de la Jeunesse - DDESJ, Service de la Jeunesse
- Périmètre de l'action : EMS

Nom du partenaire :

ETABLISSEMENT ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX (ESSMS)

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

Il existe des structures de deux natures différentes : accueil et interventions à domicile

Champ personnes âgées (PA) :

EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Résidences Autonomie (RA)

SAAD : service aide à domicile

Champ personnes handicapées (PH) :

FHTH : Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés

FAS : Foyer d'accueil spécialisé

FAM : Foyer d'accueil médicalisé

SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale

SAMSAH : service accompagnement médico-social pour adultes handicapés

SAAD : service aide à domicile



tableau structures
d'hébergementV3.pdf

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil Départemental est l'autorité de tarification et de contrôle, en compétence exclusive ou partagée avec l'ARS (agence régionale de santé).

Contractualisation avec les gestionnaires via un CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens).

Le Département participe aux financements des structures et aux coûts de la prise en charge en établissement lié à l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

Compétence exclusive du Conseil Départemental (CD) : RA, FHTH, FAS, SAVS

Compétence partagée ARS/CD : EHPAD, FAM, SAMSAH

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non

(en compétence exclusive ou partagée avec l'ARS)

- Mission(s) et service(s) concernées : MDA (maison de l'autonomie) MASP
- Périmètre de l'action : le Bas-Rhin

Nom du partenaire :

CENTRE D'ACTION MEDICO SOCIAL PRECOCE (CAMSP)

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non

(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

Les CAMSP s'adressent à des enfants de 0 à 6 ans, présentant tout type de troubles du développement et référés sans notification MDPH. Ils ont une mission de prévention, de dépistage, de diagnostic, d'accompagnement thérapeutique et médicosocial pour tout enfant en situation de handicap ainsi qu'une démarche de soutien et d'accompagnement auprès des familles.

Ils proposent des bilans et des observations par un projet co-construit avec les familles. Ils s'inscrivent dans le niveau 2 du triptyque de la filière de dépistage du handicap de l'enfant. Le suivi thérapeutique de l'enfant est ambulatoire.

Les CAMSP sont en lien avec de nombreux partenaires du secteur hospitalier, libéral (paramédical et médical), institutionnel, ainsi que les structures de socialisation et les écoles. Ils disposent d'une équipe pluridisciplinaire régulièrement formée dans le champ du développement de l'enfant. Ils sont disponibles en tant que ressource pour l'ensemble des partenaires de terrain.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Chartes de partenariat portant sur une proposition d'offre de soin conjointe et/ou coordonnée en fonction des CAMSP.

Pour mémoire : Financement obligatoire des CAMSP par le Département (20% du budget de fonctionnement) au titre des prises en charge médico-sociales (code de la santé publique).

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE : Consultations conjointes

Consultations CAMSP/PMI, temps d'observation des professionnels du CAMSP en consultation de nourrissons, synthèses sur situations co-suivies, actions de formation des professionnels.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MEF ; PMI
- Périmètre de l'action : le Bas-Rhin (5 CAMSP)

Nom du partenaire :

LA MAISON D'ARRÊT DE STRASBOURG

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

Il y a dans le Bas-Rhin quatre structures pénitentiaires, fonctionnant en deux pôles, comportant à chaque fois un milieu ouvert et un milieu fermé. Le premier pôle est constitué de la maison d'arrêt de Strasbourg et du milieu ouvert de Schiltigheim. Le second associe le centre de détention d'Oermingen avec le milieu ouvert de Saverne.

La maison d'arrêt de Strasbourg accueille des hommes, des femmes et des mineurs, dont la peine restant à purger est inférieure à deux ans ou qui sont encore au stade de prévenus, en attente de jugement.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Partenariat obligatoire spécifique pour la Maison d'arrêt **sans convention**, mais mise en place d'un **protocole d'accord** réunissant tous les partenaires de **la lutte contre la tuberculose** en cas d'apparition de cas dans la Maison d'arrêt.

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

Prévention du « risque de tuberculose » à la Maison d'arrêt de Strasbourg avec mise en place d'un protocole précisant le niveau d'intervention des différents acteurs en cas de déclaration d'un cas.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MASP ; SAPS
- Périmètre de l'action : Maison d'arrêt de Strasbourg

Nom du partenaire :

EDUCATION NATIONALE

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

Le Ministère de l'Éducation Nationale est l'administration française chargée de préparer et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines de l'éducation.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Partenariat non formalisé pour la MEJS (mission enfance jeunesse et sport).

Missions légales pour la MEF ; PMI.

Membre du COMEX (comité exécutif) et de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) (Groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées - GIP MDPH) convention de mise à disposition de moyens par la DASEN (direction académique des services de l'Éducation Nationale) à la MDPH.

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE : Sensibilisation, prévention et éducation à la santé et à la citoyenneté.

Le Département par le biais du **Service de la Jeunesse** met à disposition des collèges en particulier et au sein de ceux-ci des infirmières et/ou des assistantes sociales scolaires des outils pédagogiques permettant de mettre en œuvre auprès des élèves des actions de sensibilisation, de prévention et d'éducation autour de thématiques liées à la santé : addictions, sexualité, alimentation, sécurité routière, estime de soi, etc.

Le cas échéant, le Service Jeunesse peut contribuer au montage de l'action et à son déroulement : diagnostic de départ, attentes, besoins ; formation à l'animation d'actions de prévention et à la thématique abordée ; bilan quantitatif et qualitatif de l'action.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : Mission Education, Sport et Jeunesse (MESJ) ; Direction du Développement Educatif, Sportif et de la Jeunesse (DDESJ) ; Service de la Jeunesse
- Périmètre de l'action : le Bas-Rhin

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE: **bilans de santé à l'école maternelle**

Le service de PMI réalise des bilans de dépistage des principaux troubles du développement sensori-moteur et psycho-affectif et des handicaps pouvant altérer l'entrée dans les

apprentissages fondamentaux des jeunes enfants en moyenne section de maternelle.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MEF ; PMI
- Périmètre : le Bas-Rhin

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE :

- Contribuer aux missions de la MDPH à travers la mise à disposition de personnel (2 ETP enseignants, 1 ETP assistante sociale, 1,2 ETP médecin scolaire) ;
- Participer aux missions d'évaluation par les enseignants référents du handicap ;
- Présence de psychologues scolaires (participation aux équipes pluridisciplinaires)

Nom du partenaire :

ETAT – SDAASP (Schéma Départemental d'amélioration de l'Accessibilité des Services au Public)

Interlocuteur dédié: Oui Non Interlocuteur(s) territorial(aux) : Oui Non
(préciser territoire cas échéant) :

Site internet du partenaire (email cas échéant) :

PRESENTATION DU PARTENAIRE

Les **services de l'Etat** par le biais de **la Préfecture du Bas-Rhin** dont le représentant désigné est le Sous-Préfet de Saverne, co-pilote avec le Département la réalisation et la mise en œuvre du SDAASP.

Précision : Ce schéma à destination des EPCI (établissement public de coopération intercommunale) possède, en plus d'un diagnostic de la situation territoriale du Bas-Rhin en termes de services et d'équipements du quotidien, **un important volet opérationnel** qui permettra de mettre en œuvre des actions ciblées sur les territoires de vie identifiés comme ayant un déficit d'accessibilité pour ces services du quotidien.

Un volet consacré à la **santé/offre de soins de proximité** a été co-rédigé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce volet santé cible prioritairement les territoires identifiés comme déficitaires en offre de soins de proximité.

TYPE DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Obligation réglementaire inscrite à l'article 98 de la loi NOTRe

Puis lors de la mise en œuvre du SDAASP, des conventions seront élaborées entre les services de l'Etat, le Département, les EPCI, les opérateurs...

ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT

NOM DE L'ACTION PARTENARIALE

Mettre en œuvre conjointement ARS/Département, les actions inscrites dans l'axe stratégique 3 du SDAASP : « **Conforter l'offre de santé** ». Les EPCI des territoires identifiés comme déficitaires en offre de soins de proximité seront associés pleinement dans la démarche.

Attention : l'ARS raisonne en TDVS : territoire de vie santé, soit en s'appuyant sur le découpage de l'INSEE (cela rassemble un groupement de communes qui partagent les mêmes équipements de gamme intermédiaire).

Deux grands objectifs et des actions opérationnelles pour y répondre :

1/ Généraliser la coordination des parcours patients :

- Promouvoir le développement de communautés professionnelles de santé ;
- Développer un maillage des équipes de soins primaires (ESP) et des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) ;
- Déployer la Plateforme territoriale d'appui en cohérence avec les autres dispositifs de coordination ;

- Améliorer la connaissance de l'offre de santé existante ;
- Soutenir les projets innovants ;
- Rapprocher les centres médico-psychologiques et les services sociaux territorialisés.

2/ Organiser en partenariat la mise en œuvre des plans d'actions territoriaux :

- Organiser une mise en œuvre concertée des plans d'actions territoriaux de proximité ;
- Déployer des nouveaux contrats locaux de santé incluant un volet médico-social.

- Action obligatoire du CD Oui Non Action volontariste du CD Oui Non
- « Mono partenariat » Oui Non Partenariat pluri institutionnel Oui Non
- Mission(s) et service(s) concernées : MASP ; DGS (directeur général des services) ; délégations territoriales
- Périmètre de l'action : sur les territoires identifiés comme déficitaires en offre de soins de proximité par l'ARS dans le PRS2 (projet régional de santé pour les années 2018-2028, deuxième génération).
Certaines actions concernent l'ensemble du Bas-Rhin.